

COMMUNE DE RENCUREL (ISERE)
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 JUILLET 2023 à 19H00

Présents au début de la séance : MM. Jessica LOCATELLI, Emmanuel ELGOYHEN, Martine GUERIN, Corinne DOUGERE, Olivier DUTEL, Anne-Julie PARSY, Maud PERROTEAU.

Excusées : Marylène SERRAT, Prisca MANUEL

Secrétaires de séance : Mme Corinne DOUGERE et Mme Mylène BORRELLI.

Pouvoir est donné de Mme SERRAT Marylène à Mme PERROTEAU Maud

Pouvoir est donné de Mme MANUEL Prisca à Mme GUERIN Martine

Madame le maire liste les points à l'ordre du jour :

Constatant que le quorum est atteint, madame le maire, déclare la séance ouverte.

1. Tarifs refuge - 2023-07-042

Madame Le maire rappelle les délibérations concernant les tarifs du refuge en date du 07 avril et du 15 décembre 2016.

Madame Le Maire propose au conseil de délibérer sur des nouveaux tarifs.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et des représentés, décide :

- d'abroger les anciens tarifs
- Vote les tarifs ci-dessous

	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Nuitée	15 €	20 €
Le week-end en privatisation, un seul tarif pour un week-end du samedi au dimanche, du vendredi au dimanche ou du samedi au lundi. Weekend du vendredi soir 18 h au dimanche 16h.	350 €	500 €
Semaine avec privatisation du gîte Lundi 16h - Vendredi 10h	900 €	1 000 €
Semaine du samedi 16 h au samedi 10h	/	1 250 €
Caution lors d'une privatisation	1 000 €	1 500 €
Cas où le refuge n'est pas rendu propre après la location		Une retenue de 500 € sera effectuée sur la caution
Petite vaisselle (verre, assiette, couverts...)	2€	5€/ pièce
Vaisselle (plats, carafe...)	5€	8€/ pièce
Poêle, casserole, traiteur inox...	25€	50€ / pièce
Gros électroménager	500€	800€ / pièce
Petit électroménager	75€	100€/ pièce
Pressing Couettes, couvertures	10 €	25€ / pièce
Remplacement couettes, couvertures, oreillers	30 €	50€ / pièce
Forfait ménage demandé par le locataire	80 €	120€
Extincteur		100€ / pièce
Petit mobilier (coin enfant, tabouret SDB, poubelle)		100€ / pièce

Gros mobilier (table canapé fauteuil chaise lit)		500€ / pièce
Mobilier extérieur		500€ / pièce

2. Auberge de la Doulouche-2023-07-043

Madame Le Maire informe le Conseil municipal qu'elle a été contactée par la SMVIC car plusieurs propositions ont été faites pour l'achat de l'auberge de la Doulouche.

La communauté de communes demande à la commune de se positionner sur la vente de ce bâtiment.

Le Conseil municipal après délibération, à l'unanimité des présents et des représentés, se positionne favorablement à la vente de ce bâtiment.

3. Chemin rural de la Lauze-

Madame Le Maire informe le Conseil municipal qu'une discussion a été entamée avec M. Yves Fanjas au sujet du chemin rural du bas de la Lauze. Les devis du géomètre ne sont pas encore parvenus en mairie, c'est pourquoi le sujet est reporté à une prochaine séance du conseil.

4. Travaux bâtiment d'accueil col de Romevère -2023-07-044

Madame Le Maire informe le Conseil municipal des devis obtenus pour la rénovation de la cuisine du gîte.

Madame le Maire en donne lecture et présente les aménagements.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés accepte le devis de Cuisinella pour un montant de 6 696.25 € TTC.

5. Devis géomètre 2023-07-045

- Madame Le Maire informe le conseil du devis obtenu pour la régularisation du chemin de la Barbière d'un montant de 770 € HT. Elle informe le conseil de la nécessité d'avoir ses bornes afin de pouvoir délimiter exactement la limite des biens communaux afin de ne pas léser les propriétaires riverains.
- Madame Le Maire informe le Conseil du devis obtenu pour délimiter une parcelle communale d'un montant de 980 € HT. Elle informe le conseil de la nécessité d'avoir ses bornes afin de pouvoir délimiter exactement la parcelle communale afin de ne pas léser les propriétaires riverains.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés autorise madame Le Maire à signer les 2 devis

6. Inscription Pdesi site escalade « la Crique » la Balme 2023-07-046

Monsieur Olivier DUTEL informe le Conseil municipal que compte tenu :

- de l'intérêt que la fédération d'escalade porte au site de la « Crique » à la Balme de Rencurel et des conditions offertes par le Département, et notamment en termes d'assurance,
- que le site est déjà équipé sur des terrains communaux, le conseil municipal est invité à délibérer sur le rattachement aux plans départementaux des sites et itinéraires de ce site.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés, décide d'inscrire le site au Plan Départemental Sites et Itinéraires du département.

7. CDD agent polyvalent 2023-07-047

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Madame Le Maire expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir un agent technique polyvalent pour :

- entretien des locaux des écoles du village, des toilettes, de la Mairie, de la bibliothèque et de ses annexes et autres bâtiments communaux
- restauration scolaire
- accueil et animation temps périscolaire
- portage des repas
- accueil et entretien de la salle intergénérationnelle
- tâches administratives en lien avec les tâches ci-avant

Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Elle propose au conseil municipal de créer, à compter du 28 août 2023, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique polyvalent dont la durée hebdomadaire de service est de 28/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 6 mois suite à un accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés décide :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'entretien des locaux des écoles du village, des toilettes, de la Mairie, de la bibliothèque et de ses annexes et autres bâtiments communaux, de restauration scolaire, d'accueil et animation temps périscolaire, de portage des repas, d'accueil et entretien de la salle intergénérationnelle et de tâches administratives en lien avec les tâches énumérées juste avant.
- Suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 28/35ème, à compter du 28 août 2023 pour une durée maximale de 6 mois.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice majoré 361, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

8. Devis travaux reprise de route

Madame Le maire indique le report de cet objet, à un prochain conseil.

9. Contrat électricité

Madame Le Maire informe le Conseil municipal de la fin du tarif réglementé pour fin 2023.

Elle donne lecture de la proposition d'Energies France pour la proposition tarifaire auprès de différents fournisseurs.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité et des représentés décide de rester chez EDF.

10. Convention site Cordet 2023-07-048

Le Département nous demande la signature de la nouvelle convention pour le site d'escalade de Cordet pour lequel une délibération avait été prise le 16 septembre 2021.

Madame Le Maire en donne lecture au conseil municipal.

Le conseil municipal à l'unanimité et des représentés autorise Madame Le Maire à signer la convention avec le Département.

11. Subvention au titre du CPAI 2023-07-049

Madame Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du CPAI la commune peut solliciter une subvention pour les menuiseries du Centre des Coulmes.

Plan de financement

		Montant des travaux HT
Devis DL menuiseries		16 380 €
Devis DL menuiseries		60 430 €
Montant total		76 810 €
Financement	Montant de la subvention	Date d'obtention
Iserenov	8 190 €	Mars 2023
CPAI	23 043 €	
Sous-total des subventions publiques	31 233 €	
Autofinancement	45 577 €	
TOTAL	76 810 €	

12. Divers

- Demande des Amis des Coulmes pour l'utilisation de l'espace public pour une rando gourmande. Autorisation est donnée
- Travaux sur la cantine repeindre
- Demande de location de la salle hors sac pour octobre
- Demande de monsieur Lattard pas de déclassement

Séance levée à 20h30

Prochain conseil : le 17 juillet à 19h